

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2021

### DE LA COMMUNE DE CLAMEREY

**Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle dû au Coronavirus, le Maire demande à ce que la séance se déroule à huis clos, ce que tous les membres du Conseil municipal acceptent.**

Présents : COQUILLON Yves, DELOGE Sylvie, DEMOURON Eric, GUILLIER Amaury, LAUREAU Alain, LAURENCON Benoît, MARTIN François, MILLOT Agnès, PERRIER Catherine, PICARD Hervé

Absent excusé : S.BORNOT (pouvoir à S.DELOGE) – Arrivée de B.LAURENCON à 20h

Secrétaire de séance : Hervé PICARD

Début de séance : 19h00

---

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité les comptes-rendus du 10/12/2020 et 11/02/2021

---

**Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour : Tontes (choix du prestataire) et Convention voirie avec les services du Département. Les membres du conseil acceptent l'ajout de ces 2 points.**

#### **CONVENTION VOIRIE AVEC LES SERVICES DU DEPARTEMENT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de renouveler la convention voirie avec les services du Département (tarifs et prestations sur déneigement, sel, point à temps...). Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

#### **DIAGNOSTIQUE THERMIQUE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a effectué des pré-diagnostic sur les bâtiments communaux par le biais du SICECO pour d'éventuels travaux visant à l'amélioration thermique de ces derniers. Afin d'étudier plus précisément les éventuelles modifications à apporter pour de nouvelles économies d'énergie et un confort supplémentaire, ainsi qu'un accompagnement, il faut désormais établir une étude thermique réglementaire. Après avoir étudié le devis présenté par le SICECO, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter le devis du SICECO pour un montant estimé maximum de 5000 €. Le montant restant à charge sera connu dès réception du devis du SICECO.

#### **TONTES SUR LA COMMUNE**

Après avoir étudié les devis reçus suivants :

Ets Pierre HAIGRE/Pierre et Jardin : 1185,00 € HT/passage, prix bloqué pour 3 ans

Ets FLEGAR : 3000,00 € HT/passage

La commune décide de reconduire le contrat avec Pierre et Jardin, précisant que les tontes devront être plus rapprochées en début de saison.

#### **OCCULTATION DE LA BACHE A INCENDIE A SAUCY**

Après consultation des riverains et discussion en commission, et après avoir étudié les possibilités et les devis, les membres du conseil municipal à l'unanimité se prononcent en faveur de la proposition de Monsieur Haigre pour l'installation d'une haie en lames de bois traitées autoclave, pour un montant estimé de 1 747,55 €HT

### **FOSSÉ RUE DES GORGEAS**

Le conseil municipal décide de buser le fossé sur une partie et un curage sur une autre, pour un montant global estimé de 3050,00 €HT. (9 pour, 1 abstention)

### **AMENAGEMENT RUE DU PORT**

Afin d'éviter les désagréments dû au stationnement des voitures sur la pelouse Rue du Port, le conseil décide d'installer des rochers donnés par la carrière. Transport et installation restent à la charge de la commune.

### **ACHAT LAVE LINGE ET SECHE LINGE POUR L'ECOLE**

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'équiper l'école maternelle d'un lave linge et sèche linge pour un montant estimé à 800 €TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à Clamerey,  
le 1<sup>er</sup> mars 2021  
Le maire, Eric DEMOURON

Fin de séance à 21h30